



ARDENNE rives de meuse

Lettre d'information

Décembre 2025

■ Du nouveau dans nos déchèteries : **la filière REP Jouets**

QU'EST-CE QUE LA REP JOUETS ?

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) jouets est une filière à responsabilité élargie instaurée pour répondre aux enjeux environnementaux liés à la fin de vie des jouets.

Depuis 2022, les producteurs, importateurs et distributeurs de jouets sont dans l'obligation de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus des articles qu'ils mettent sur le marché. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC, avec pour objectif de favoriser la réduction des déchets, le réemploi, la réparation et le recyclage des jouets usagés.

En confiant la mise en œuvre de cette obligation à un organisme agréé comme Ecomaison, les entreprises concernées contribuent à une économie plus circulaire, en limitant l'impact environnemental de leurs produits tout au long de leur cycle de vie.

LA FILIÈRE JOUETS FINANCÉE GRÂCE À L'ÉCO-PARTICIPATION

Les producteurs et metteurs sur le marché versent une **éco-participation** à Ecomaison pour chaque objet mis sur le marché. Cette somme versée permet d'**organiser tout le circuit nécessaire à la collecte, au tri, au réemploi, à la réparation et au recyclage**, conformément à leurs obligations réglementaires liées à la Responsabilité Élargie du Producteur.



VERS UNE SECONDE VIE POUR LES JOUETS

La filière REP jouets vise à **transformer nos habitudes de consommation** en donnant une seconde vie aux articles inutilisés. Les jouets usagés peuvent désormais être collectés, triés et orientés vers des **solutions adaptées** :

- réparation,
- réemploi via des structures solidaires (Emmaüs, Ecosystème)
- recyclage des matériaux (plastique, métal, textile)
- traitement et valorisation (hors recyclage).

> L'objectif est clair : réduire le volume de déchets enfouis ou incinérés, tout en limitant l'extraction de nouvelles ressources.

Ce modèle circulaire permet ainsi de **valoriser les produits en fin de vie, de prolonger leur utilisation et de limiter leur impact sur l'environnement**, tout en créant une économie locale plus durable et solidaire.

Cette nouvelle filière est mise en place dans les 4 déchèteries du territoire

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le Service Environnement au 03 24 40 81 47



ARDENNE rives de meuse

Lettre d'information

Décembre 2025

Les produits concernés par la filière REP Jouets

Jouets



Figurines d'actions



Jeux de construction



Poupées



Peluches



Jouets premier âge



Véhicules miniatures



Arts créatifs



Jouets d'exploration et autres jouets

Jeux de plein air



Bicyclette
Jouet (0-3 ans)



Porteurs



Jouets sportifs
(0-3 ans)



Jouets d'été



Jouets du jardin

Jeux de société



Jeux de société



Puzzles



Maquettes

Jouets cadeau



Attention, certains produits ne sont pas couverts par la filière Jouets !

Les jouets à piles, électriques, électroniques ou batterie, qui peuvent être à l'origine de départ de feu dans les centres de tri, et doivent être orientés dans la filière D3E.

Les articles d'écriture ou de dessin, les articles de sport et loisirs (vélos, ballons, trottinettes, trampoline, rollers, raquettes), ainsi que les jouets pour animaux sont collectés mais hors filière REP.

La filière REP Jouets en quelques chiffres

+1,6 millions

de tonnes collectées en 2023

150 000

tonnes de jouets mis sur le marché

6 000

points de collecte
(permanents et saisonniers)

38 000

tonnes, soit 85 millions de jouets pris
en charge par Ecomaison en 2024

1 jouet sur 2

collecté par les associations est orienté
vers le réemploi Ecomaison en 2024